

**Délibération n° 2023-26 du 21 septembre 2023
portant approbation de projets de recherche ayant reçu un avis favorable du
comité d'orientation scientifique**

Le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage,

Vu le code du sport, notamment son article R. 232-44,

Vu l'avis favorable du comité d'orientation scientifique du 14 septembre 2023,

Sur proposition du secrétaire général,

DÉCIDE :

Article 1^{er} : Les modalités de financement des projets de recherche figurant en annexe à la présente délibération sont approuvées.

Article 2 : La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'Agence.

La présente délibération a été adoptée par le collège de l'Agence française de lutte contre le dopage au cours de sa séance du 21 septembre 2023.

La Présidente
de l'Agence française de lutte contre le dopage,


Béatrice BOURGEOIS

Annexe

Intitulé de l'étude	Coordinateur du projet	Institution(s)	Durée du projet	Montant de la subvention
Evaluation de la détection du Voxelotor et de ses métabolites après administration chez l'homme	M. Alexandre Marchand	Laboratoire antidopage français (LADF)	8 mois	20 000 €
Détection directe et indirecte d'administration d'agents stimulants de l'érythropoïèse (ESAs) chez le cheval de sport à partir de DBS	M. Ludovic Bailly-Chouriberry	Laboratoire des Courses Hippiques (GIE LCH) Laboratoire antidopage français (LADF) Laboratoire suisse d'analyse du dopage (LAD)	24 mois	90 220 €
Etude de l'hyperandrogénie féminine chez les sportives de niveau variable, par combinaison du stéroïdome circulant et de l'analyse machine learning	M. Antonin Lamaziere	Département de métabolomique clinique (AP-HP ; Sorbonne Université)	24 mois	40 000 €
			Total	150 220 €